

Compte-rendu de l'
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'UFE
Union française des experts en objets d'art
23 juin 2022

Le 23 juin 2022, l'UFE (Union française des experts en objets d'art) a tenu, au musée Jean-Jacques Henner (Paris 17^e) une assemblée générale extraordinaire, animée – en l'absence (excusée) de la présidente Sylvie Buisson – par Christophe Hameline, vice-président de l'UFE, avec le concours de Hervé Labrid, secrétaire général de l'UFE.

Cette assemblée a été consacrée aux mesures à prendre pour « **renforcer la sécurité des membres, garantir leur avenir et celui de l'UFE** ».

En présentiel ou à distance par procuration, 59,7 % des membres de l'UFE ont participé à cette assemblée. Ouverte à 18h30, elle a duré près de deux heures. En direct ou via leur procuration les membres de l'UFE ont participé très activement à la réunion puisqu'on a décompté vingt-cinq questions et interventions.

. Un appui renforcé en matière d'assurance et de conseil juridique

M. Cyril Bayvet, président de Bayvet Basset, assureur de l'UFE, et M^o Olivier Beaugrand, avocat au barreau de Paris, conseil juridique de l'UFE avaient été invités à cette réunion pour apporter leur concours technique et répondre aux questions des experts de l'UFE.

Notre assureur et notre conseil juridique travaillent désormais en étroite liaison avec le bureau de la chambre syndicale professionnelle et sont à la disposition de chacun des membres pour répondre à leurs questions et contribuer à les aider dans la résolution des problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

. Le caractère indispensable de l'assurance professionnelle des experts

L'assemblée a rappelé la nécessité de protéger tous les experts par l'assurance. A cette fin, après une étude du marché, l'UFE a retenu le courtier Bayvet Basset, qui a mis au point, avec la compagnie, une nouvelle grille d'assurance, adaptée à tous les besoins des membres. L'assurance, a-t-il été rappelé, est une obligation qui s'impose à tous les experts comme le stipulent nos statuts (articles 8 et 9) et notre règlement intérieur (articles II et III). Ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges et questions.

.. /..

Il a été décidé que, à partir de décembre 2022 (et ce, pour l'exercice 2023), la prime de base de l'assurance (option 1) sera ajoutée à la cotisation UFE, les deux étant perçues en une seule fois. Les sommes reçues au titre de cette assurance seront ensuite reversées à l'assureur. Cette procédure qui garantit le bon fonctionnement de l'assurance obligatoire a été adoptée à l'unanimité.

. Clarifier la question des honoraires des experts

Toute expertise, a-t-il été rappelé, quel que soit son résultat, doit donner lieu à une rémunération, qui doit être transparente.

C'est, pour l'expert, une source de revenus qui contribue à réduire ses frais fixes. Mais, comme l'a rappelé le conseil juridique de l'UFE, c'est aussi une protection.

En effet, a-t-il souligné, l'absence de rémunération visible de l'expert peut faire naître un soupçon. Il a rappelé aussi que "payant" ou "gratuit", l'avis de l'expert (et *a fortiori* son certificat) engage de la même façon sa responsabilité.

Les questions sur ce sujet ont été nombreuses et plusieurs participants ont partagé leur expérience, en particulier pour le cas d'expertises défavorables.

. Contribuer à renforcer le rôle de l'UFE en rejoignant la CEDEA

Les membres du Bureau ont communiqué à l'UFE la proposition qui nous a été faite de rejoindre la CEDEA (Confédération européenne des experts d'art) qui regroupe déjà 482 experts des CNES, CEA, FNEPSA, SFEP et de la CBEOA belge.

L'UFE conservera son entière autonomie mais, à travers sa participation à cette confédération, renforcera ses capacités d'interlocuteur des pouvoirs publics et des autres acteurs du monde de l'art.

Ce qui, ont estimé nombres de participants, sera en particulier, un atout fort pour aborder les débats sur le statut de l'expert

Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme. Le bureau de l'UFE devra donc, dans les meilleurs délais prendre les contacts nécessaires avec la CEDEA pour concrétiser cette adhésion.

. Le vice-président de l'UFE Christophe Hameline a conclu la réunion en indiquant que ses décisions et son compte-rendu, ainsi que les nouvelles modalités d'assurance, seraient communiqués, dans les meilleurs délais, à l'ensemble des membres de l'UFE.

Il a, enfin, donné rendez-vous à tous pour une assemblée générale ordinaire qui se tiendra au second semestre 2023. ■